



Le 30 avril 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information – 2027-017**

Madame,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents, reçue à la direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques de Santé Québec (Bas-Saint-Laurent) le 23 avril dernier.

*« Je suis à la recherche d'informations concernant les statistiques des usagers de la Clinique d'Urgence Mineure de La Mitis qui quittent sans avoir vu le md durant la fin de semaine, depuis le 1er janvier 2026.*

*De plus, il serait pertinent aussi connaître les statistiques concernant les usagers qui se présentent à la Clinique d'Urgence Mineure de La Mitis, qui sont référés à l'Urgence du Centre Hospitalier de Rimouski, la fin de semaine sans voir le Md à Mont-Joli, depuis le 1er janvier 2026.*

*Je souhaite aussi obtenir les statistiques du nombre de jours où il y a eu débordement à la Clinique d'Urgence Mineure de La Mitis, depuis le 1er janvier 2026.»*

Vous trouverez ci-joint un document avec l'information disponible.

Espérant le tout conforme, si vous désirez vous prévaloir des recours possibles en révision, vous trouverez en pièce jointe un document expliquant la démarche à effectuer.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Sabrina Albert  
Avocate Santé Québec (Bas-Saint-Laurent)  
Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques

p. j. (2)

c. c. Isabelle Levesque, Directrice des services hospitaliers

## Statistiques sur les visites à l'urgence de la Mitis entre le 2026-01-01 et le 2026-04-29

### Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte sans être vu après triage Samedi et dimanche

	Nb visites
La fin de semaine	18

### Nombre de visites dont la destination au départ est: Quitte débordement

	Nb visites	Nb jours
En semaine	181	37
La fin de semaine	118	23
TOTAL	299	60

### Nombre de visites avec réorientation à l'Hôpital de Rimouski Samedi et dimanche

Orientation au départ	Nb visites	Commentaire au départ
QUITTE DEBORDEMENT	12	conseils d'aller a riki ou se rendra à rimouski
REORIENTE AU GMF RIMOUSKI	5	
TRANS. CSSS RIMOUSKI-NEIGETTE	33	
TOTAL	50	

Source: Stat-urgence Mitis

## DEMANDE DE RÉVISION

### 1. **Pouvoir de révision**

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit ; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137). L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **Montréal**

2045, rue Stanley, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone sans frais : 1 888 528-7741  
Télécopieur : 514 844-6170

#### **Québec**

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741 sans frais : 1 888 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

Courrier électronique : [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)

### 2. **Motifs de la révision**

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

### 3. **Délai à respecter**

Ces demandes de révision doivent être faites dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).